

VOTRE ACCOMPAGNEMENT : DOCUMENT UNIQUE (DUERP)

NOTRE PRESTATION

Phase 1 préparation :
présentation des enjeux,
définition périmètre de
travail, visite de
l'entreprise.



Phase 2 rédaction :
formalisation du
Document Unique.

Phase 3 rendu :
présentation et validation
du Document Unique.

Mentions légales : L'enjeu d'évaluer les risques professionnels répond à une obligation légale en vertu du décret du 5 novembre 2001 (article R. 4121-1 et suiv. du code du travail) de la loi 91-1414 du 31 décembre 1991 (art L.230-1,2 et 3). Notre mission va consister à vous accompagner dans la rédaction votre Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Nos travaux ont pour objectif, une fois le périmètre d'intervention défini, de vous rappeler le contexte réglementaire et de vos obligations, de vous apporter un support méthodologique pour évaluer les risques sur votre entreprise et les outils de prévention mis en œuvre et enfin de vous faire bénéficier de notre expertise générale de la profession.

Il vous appartient de nous informer de toutes les spécificités de votre entreprise que nous ne pouvons pas, a priori, connaître.

Nous ne pouvons en aucun cas nous substituer à vous dans la validation définitive du DUERP et vous restez le seul responsable à l'égard des tiers de l'exhaustivité de l'inventaire des risques identifiés.

LE DOCUMENT UNIQUE (DUERP)



RÈGLEMENTAIRE : Obligation légale.



PROTECTION/PRÉVENTION : Identifier ses risques dans son entreprise.



CONDITIONNALITÉ SOCIALE PAC : sanctions administratives ou pénales si le Document Unique est absent ou pas mis à jour.

INFORMATIONS PRATIQUES

Public visé :

Exploitant agricole
Employeur
Responsable
Qualité-Hygiène

Prérequis :

Pas de prérequis



Durée :
2 à 3 jours



Prix :
Nous consulter



Lieu :
Exclusivement
sur site

INTÉRESSÉ(E) ? Contactez-nous !

Tél: 07 48 11 88 00- Mail: contact@planete-safe.fr

Retrouvez tous nos accompagnements et formations sur www.planete-safe.fr